



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-306

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2023

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-06-01-00001 - Arrêté n° 2023-00607 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement au Sergent chef Herve QUEFFEULOU (1 page)	Page 3
75-2023-06-01-00002 - Arrêté n° 2023-00608 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement à M. Jules ABDUL RIDHA (1 page)	Page 5
75-2023-06-01-00004 - Arrêté n° 2023-00610 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 7
75-2023-06-01-00005 - Arrêté n° 2023-00611 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 9
75-2023-06-01-00006 - Arrêté n° 2023-00612 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page)	Page 11
75-2023-06-01-00007 - Arrêté n° 2023-00613 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 13
75-2023-06-01-00012 - Arrêté n° 2023-00614 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 15
75-2023-06-01-00008 - Arrêté n° 2023-00615 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 17
75-2023-06-01-00009 - Arrêté n° 2023-00616 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 20
75-2023-06-01-00010 - Arrêté n° 2023-00617 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 23
75-2023-06-01-00011 - Arrêté n° 2023-00618 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique?? (1 page)	Page 25

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00001

Arrêté n° 2023-00607 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement au Sergent chef Herve
QUEFFEULOU

Paris, le 1 JUIN 2023

ARRETE N° 2023-00607

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Sergent-chef Hervé QUEFFEULOU**, né le 14 juillet 1986, affecté au sein de la 11^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00002

Arrêté n° 2023-00608 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement à M. Jules ABDUL RIDHA

Paris, le 1 JUIN 2023

ARRETE N° 2023-00608

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Jules ABDUL RIDHA**, né le 12 juin 1986, gardien de la paix affecté au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00004

Arrêté n° 2023-00610 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2023-00610

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 230024 du 28 avril 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 19/05/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête:

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 15e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BERTHOMIEU Tuyet Mai (Essonne)	M. HURTAULT Damien (Hauts-de-Seine)
M. BRÉHAUX Pierre (Seine-et-Marne)	M. MALBEC François (Lot-et-Garonne)
Mme COSTANZO Caroline (Hauts-de-Seine)	Mme MAY Marie (Haut-Rhin)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00005

Arrêté n° 2023-00611 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2023-00611

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 230023 du 28 avril 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 19/05/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 15E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ALBERT- -DUVERNY Brice (Seine-et-Marne)	M. GAPAILLARD Maël (Val-d'Oise)
Mme BAZZI Laurine (Paris)	M. GESLIN Alexis (Seine-Maritime)
Mme DAULL Marguerite (Paris)	M. RODRIGUEZ Rodrigo (Seine-Saint-Denis)
Mme DUCOR Iris (Paris)	M. SPINELLI SALMITO Frederico (Seine-et-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00006

Arrêté n° 2023-00612 Portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2023-00612

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 230022 du 26 avril 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 19/05/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête:

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par l'Unité départementale d'intervention de Paris de l'Ordre de Malte France, à Paris 15e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ALBEAUX Florian (Eure) M. BONTE Alexis (Nord) M. CARIMALO Kévin (Morbihan) M. GIMENEZ Grégory (Loire)	M. PATTE Pascal (Yvelines) Mme SEGOLONI Lucie (Paris) M. TORRES Damien (Loire) -
---	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00007

Arrêté n° 2023-00613 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2023-00613

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 230025 du 10 mai 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 29/05/2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête:

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix Rouge Française, à LIMEIL-BRÉVANNES (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. DOS REIS Esteban (Val-de-Marne)	M. PERU Benoît (Val-de-Marne)
Mme JOFFRIN Marion (Seine-Saint-Denis)	Mme REMOUÉ Gwenaëlle (Val-de-Marne)
M. LAVAL Christian (Val-de-Marne)	M. TINDEL Vincent (Val-de-Marne)
M. PANOSSETTI Lucas (Val-de-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00012

Arrêté n° 2023-00614 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00614

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 21 mai 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AICHE Ilyan (Paris)	M. LACHHEB Zakari (Paris)
Mme JIN Yuze (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00008

Arrêté n° 2023-00615 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00615

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 24 mai 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'association des secouristes français Croix Blanche du Comité départemental des secouristes français Croix Blanche de l'Essonne, à Villejuif (94), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ABOUSEADA Mohamed (Paris)	Mme PLAZA Ludivine (Val-de-Marne)
Mme ALEXANDER Fabiola (Val-de-Marne)	M. POCIECHA Dariusz (Val-de-Marne)
M. GARCIA Donovan (Val-de-Marne)	Mme PORCHER Julie (Seine-Saint-Denis)
M. GHULAM SHAH Muzafar Ali (Yvelines)	M. SALL Bamba Cheikh (Paris)
M. OLIVEIRA Rafael (Val-de-Marne)	M. YAQUBI Saifullah (Seine-Saint-Denis)

2023-00615

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2023-00615

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00009

Arrêté n° 2023-00616 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00616

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 05 mars 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques des Hauts-de-Seine (A2SA) à Rueil-Malmaison (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BERQUÉ Céline (Yvelines)	M. LOUBIÈRE Romain (Orne)
M. BOITEUX Antoine (Val-de-Marne)	M. NAUDY-NORMAND Thomas (Hauts-de-Seine)
Mme COMBES Pauline (Val-d'Oise)	M. SER Baptiste (Essonne)
Mme DRÉAN Maëllys (Seine-Saint-Denis)	M. ZERAÏ Rayane (Val-de-Marne)
Mme DUBUC Elise (Hauts-de-Seine)	-

2023-00616

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2023-00616

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00010

Arrêté n° 2023-00617 portant délivrance du
maintien des acquis du brevet national de
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2023-00617

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 05 mars 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques des Hauts-de-Seine (A2SA) à Rueil-Malmaison (92), est délivré à la personne dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. SANDILLON Maxime (Paris)	-
-----------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-06-01-00011

Arrêté n° 2023-00618 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2023-00618

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 5 mai 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Saint-Denis (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme COFFINEAU Louise (Loiret)	M. TRIVIAUX Gerald (Seine-Saint-Denis)
M. SIMON Loïc (Seine-et-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 01 juin 2023

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ